Première COP de l’Accord sur la haute mer : le CESE assure le suivi de ses préconisations pour l’Océan

Mode de saisine : Saisine d'initiative

Type de texte(s) : Avis

Rapporteures :

Sabine ROUX de BEZIEUX

ement

Maud LELIEVRE

Groupe Environnement et Nature

Avancement :

Date de début 20/10/2026

Date du vote À définir

Examens du texte Le projet d’avis ou d’étude est débattu par l’ensemble des membres.

Vote
La formation de travail vote le projet d’avis avant sa présentation en plénière ou le projet d’étude avant sa présentation en plénière.

PRÉSENTATION

À l’approche de la première Conférence des Parties (COP) à l’Accord sur la haute mer, le CESE engage un suivi des préconisations de son avis pour la protection de l’Océan, adopté en février 2025. Confiés à la commission temporaire « COP Océan », ces travaux dresseront un premier bilan des engagements pris lors de la troisième Conférence des Nations unies sur l’Océan, organisée à Nice en juin 2025. Ils porteront sur la mise en œuvre du traité, notamment la création d’aires marines protégées, l’articulation des politiques internationales et les financements nécessaires. La participation de la société civile, des territoires ultramarins et des populations concernées à la gouvernance de l’Océan sera également examinée, afin d’adresser des recommandations aux pouvoirs publics français et européens.

Voir toutes les saisines

© - copyright CESE - Octobre 2026